

ARBITRE REFERENT

Qui est-ce ?

- Un étudiant de votre établissement ou d'un autre, disponible le jeudi après-midi pour Nantes, ou en soirée à Angers,
Un membre de votre équipe
- OU**
- Un non-étudiant, arbitre officiel du sport concerné, disponible le jeudi après-midi à Nantes ou en soirée à Angers.

Il doit :

- Avoir une carte d'arbitre officiel (départemental, régional, fédéral)
- OU**
- Avoir une carte ou diplôme d'arbitre universitaire (CUA 1, CUA 2, CUA 3), UNSS,
- OU**
- Suivre une formation d'arbitre que nous proposons en octobre/novembre.

En pratique :

1er cas - l'arbitre n'est pas un joueur de votre équipe (ni d'une autre...)

- Il sera désigné pour arbitrer n'importe quel match du calendrier chaque semaine selon ses disponibilités

2e cas - l'arbitre est un membre de votre équipe (joueur, coach)

- Dans la mesure du possible, il sera désigné pour arbitrer le match d'avant ou d'après le vôtre (en bb, hb et vb), lorsque 2 matches se suivent dans une même installation.
- En foot et rugby, il devra arbitrer au moins 2 matches au cours de la saison universitaire (nov à avril)
- *A noter : en cas d'absence (prévue ou imprévue) d'arbitre désigné par la ligue du sport U (LSU) pour votre propre match, c'est l'arbitre référent qui devra arbitrer.*

Un arbitre ne peut pas être le référent de plusieurs équipes !

A lire : [GUIDE DE L'ARBITRAGE UNIVERSITAIRE](#)